

**11273/23**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 juillet 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 18 juillet 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination, pour la Hongrie, d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

E 17980





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 14 juillet 2023  
(OR. en)**

**11273/23**

**SOC 515  
EMPL 364  
SAN 440**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination, pour la Hongrie, d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination, pour la Hongrie, d'un membre et d'un suppléant  
du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes de membres titulaires et de membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023<sup>1</sup>, le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) L'organisation de travailleurs CES a proposé des nominations pour deux postes à pourvoir pour la Hongrie,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

*Article premier*

Sont nommés membre et suppléant du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période se terminant le 31 mars 2027:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

État membre	Membre	Suppléant
Hongrie	M <sup>me</sup> Sára FELSZEGHI	M. László MISKÉRI

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---